

Canton de Berne

Corrado Pardini



**Président de la CCMT
Coprésident de l'Union syndicale du canton de Berne
Membre du Grand Conseil, PS**



Thèmes de l'exposé

- Partage des compétences de surveillance du marché du travail
- Tâches de la CCMT en matière de surveillance du marché du travail
- Quel seuil pour la constatation d'un abus?
- Procédure de clarification



Compétences

- Principe de subsidiarité
- Branches disposant d'un CCT étendu
- Branches sans CCT étendu





Tâches de la CCMT

- Surveillance du marché du travail
- Constat d'abus
- Exécution des procédures amiables directes pour les cas d'abus constatés
- Propositions d'édition de contrats-types de travail et prises de position sur l'extension du champ d'application de conventions collectives de travail

Activité de contrôle des associations en 2007



Contrôles exécutés	1530
Personnes contrôlées	3278
Infractions présumées	140
Infractions	55

Infractions présumées: en partie en cours de clarification

Abus: où se situe le seuil?



- Référence aux réglementations existantes en matière de salaires (p. ex. CCT)
- Développement d'une pratique sur la base des données disponibles
 - Enquête élargie sur la structure des salaires de la Confédération
 - Détermination des salaires locaux usuels dans les différentes branches selon la méthode Flückiger
 - Données spécifiques sur les salaires tirées d'enquêtes de l'assurance-chômage



Procédure de clarification

- Exemple dans le secteur de la construction
- Démarche
 - réunion des partenaires sociaux à une table
 - description et évaluation du problème
 - formulation d'une solution et diffusion de la proposition
 - Préavis et décision de la CCMT
- Chronologie
 - Septembre 07: échéance de la CN
 - Janvier 08: échec des négociations
 - Février 08: discussion du problème avec les partenaires sociaux du canton
 - 6 mars 08: décision de la CCMT prise en assemblée extraordinaire